

A

(N^o 337.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Jean-Hubert Langendorff.*

MESSIEURS,

Par requête adressée à M. le Ministre de la Justice, le 4 juin 1840, le sieur Jean-Hubert Langendorff, propriétaire, cultivateur à Fouron-Saint-Martin, province de Liège, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Eschweiler (Prusse), le 30 ventôse an VII; il habite la commune de Fouron-St-Martin depuis sa tendre jeunesse; il s'y est marié et il est père de sept enfants, tous nés dans ladite commune; sa conduite a toujours été régulière, et, sans être dans l'aisance, il pourvoit d'une manière assez honorable à l'entretien de sa famille.

L'autorité administrative, qui seul a été consultée, appuie sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
